Envoyé en préfecture le 22/05/2026
Reçu en préfecture le 22/05/2026
Publié le 22/05/2026
ID : 064-200087492-20260521-19_2026DEL-DE

Séance du Comité Syndical du SMEP de la région de Jurançon du 21 mai 2026

Le 21 mai 2026, à 18 heures 30, le Comité du Syndicat Mixte de l'Eau Potable de la région de Jurançon s'est réuni dans les locaux du SMEP à Jurançon, sur convocation de Monsieur le Président, publiée le 13 mai 2026 et transmise par voie électronique le 13 mai 2026, et sous la présence de ce dernier.

PRESENTS : M. ANNETTE Thierry (CAPBP), M. ARBERET Jean-Marc (CAPBP), M. BERNOS Michel (CAPBP), M. BERTRANINE-CHANQUET Serge (LASSEUBETAT), M. BIZIÈRE Valéry (CAPBP), M. BLONDE Pascal (CAPBP), M. CAGNA Lionel (CAPBP), M. CAMY Gilles (CCPN), M. CANTON Marc (CCPN), M. CHAGOT Raymond (CAPBP), Mme CORMY Céline (CAPBP), Mme CORMY Pauline (CAPBP), M. DAVANTES Jean-Charles (MORLAAS), M. DOUS Jean-Christophe (LASSEUBE), M. DUMAS François (CAPBP), Mme FRANCQ Natalie (CAPBP), M. FALTRAUER Bernard (CAPBP), Mme HAURET Guénaëlle (SERRES-MORLAAS), Mme HOURCADE-MEDEBIELLE Véronique (CAPBP), M. LANNES Jean-Pierre (CAPBP), M. LESCUDÉ Frédéric (CAPBP), Mme MARQUE Christine (CAPBP), M. MAUBOULES Patrick (CAPBP), M. MORLAS Claude (CAPBP), M. OMS Bernard (CCPN), M. PÉLISSIÉ Dominique (CAPBP), M. PÉRÉ Gilles (CAPBP), M. POURTAU Xavier (CAPBP), M. SOUDAR Denis (CAPBP), M. STORDEUR Matthieu (MORLAAS), M. TOBAL Nicolas (CCPN), M. TURON Jean-Luc (CCPN), M. VILLAIN Christophe (SERRES-MORLAAS) et M. ZIÉMÉ Bruno (CAPBP).

ABSENTS EXCUSES : M. BERNIARD Claude (LASSEUBE – représenté par M. DOUS Jean-Christophe, délégué suppléant), M. DAROQUE Jean-Baptiste (BUZY), Mme HORROD Vanessa (CAPBP - représentée par M. CHAGOT Raymond, délégué suppléant), M. JACOTTIN Arnaud (CAPBP - représenté par Mme FRANCQ Natalie, déléguée suppléante), Mme JOUANINE Marie-Hélène (CAPBP - représentée par Mme CORMY Céline, déléguée suppléante), M. LABORIE Nicolas (CAPBP), Mme PÉRÉ Karine (CAPBP) et M. PATRIARCHE Nicolas (CAPBP - représenté par M. ARBERET Jean-Marc, délégué suppléant).

ABSENTS MAIS AYANT DONNÉ POUVOIR : Mme LAUGE Martine (CAPBP) – a donné pouvoir à M. LANNES Jean-Pierre et M. MORA Pascal (CAPBP) a donné pouvoir à M. MORLAS Claude.

Secrétaire de séance : M. POURTAU Xavier.

Délibération n° 19-2026 – RONTIGNON – acquisition de la parcelle cadastrée section AA n°21 auprès de Madame Annie CAPDEBARTHE

Rapporteur : Monsieur Michel BERNOS

Considérant que cette acquisition reste inférieure au seuil de consultation obligatoire des services du Domaine fixé à 180 000 € hors droits et taxes.

Dans le cadre de la continuité des acquisitions foncières sur le champ captant permettant de préserver la qualité de l'eau distribuée aux abonnés, Monsieur le Président propose l'acquisition auprès de Madame Annie CAPDEBARTHE de la parcelle cadastrée, commune de Rontignon, section AA n°21, d'une superficie d'environ 7 107 m².

Il a été proposé que cette transaction foncière soit assise sur le prix de 1,23€/m² ce qui correspond à un montant total de 8 741,61 € HT.

Monsieur le Président informe les membres du Comité Syndical que cette acquisition foncière est subventionnable par l'Agence de l'Eau Adour Garonne. Il propose donc de solliciter le montant maximum d'aide. En précisant que les dépenses correspondantes seront inscrites au compte 2111, et les recettes correspondantes aux comptes 13111, de la section d'investissement du budget du SMEP.

Les droits et frais liés à la mutation, notamment les frais d'acte et d'enregistrement incomberont au Syndicat Mixte d'Eau Potable de la région de Jurançon.

Il convient désormais de décider de l'acquisition de ladite parcelle au prix ci-dessus mentionné.

Envoyé en préfecture le 22/05/2026
Reçu en préfecture le 22/05/2026
Publié le
ID : 064-200087492-20260521-19_2026DEL-DE

L'Assemblée délibérante après avoir entendu Monsieur le Président dans ses explications complémentaires et après en avoir délibéré,

DÉCIDE d'acquérir auprès de Madame CAPDEBARTHE pour un montant de 8 714,61 € HT, la parcelle cadastrée, commune de RONTIGNON, section AA n°21, d'une superficie totale avant arpentage de 7 107 m² ;

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous les documents nécessaires au transfert de propriété ;

DÉCIDE de solliciter l'aide financière de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne pour cette transaction foncière ;

PRÉCISE que les frais afférents à cette acquisition seront pris en charge au moyen de crédits inscrits au budget du SMEP de la région de Jurançon.

Au moment du vote de la délibération :

En exercice : 39 Nombre de présents : 34 Pouvoirs : 2 Nombre de votants : 36

Vote – Pour : 36 / Contre : 0 / Abstention : 0

Fait à JURANÇON et délibéré, les jours, mois et an que dessus,

Signature du Président :
Michel BERNOS

Signature du secrétaire de séance :
Xavier POURTAU

Syndicat Mixte d'Eau et d'Assainissement de la région de Jurançon

Annexe : Plan de situation de la parcelle AA n°21 sise à Rontignon

